

## DAGLAN

Moulin Peyrié 24250 Daglan  
05 53 28 50 19

## MONTREM

Château du Pratz 24110 Montrem  
05 53 54 60 53

## FONDETTES

Château de Taillé - 54 rue de Morienne 37230 Fondettes  
02 47 42 01 04

## BUSSY-EN-OTHE

Le Gai Manoir - 10 rue Saint-Jean 89400 Bussy-en-Othe  
03 86 91 94 15

## SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

18 avenue des Mimosas 85270 Saint-Hilaire-de-Riez  
02 51 54 30 81

## SAINT-JEAN-DE-MONTS

Chemin de la Grainette - Route du Chenal 85160 Saint-Jean-de-Monts  
02 51 58 66 09

Retrouvez les informations pratiques des séjours de vacances sur [saint-denis.fr](http://saint-denis.fr)



**Bon séjour !**

# Séjours de vacances

## Informations pratiques

Février 2024 • Ville de Saint-Denis • Photo : Franck Boudot • Impression : Reprographie municipale • Ne pas jeter sur l'avis public

Direction Enfance Loisirs  
Service Vacances et découvertes  
39 bis, rue de Strasbourg  
01 49 33 64 95

[saint-denis.fr](http://saint-denis.fr)



Saint Denis

# Séjours dans les centres de vacances

## Informations pratiques

### Relations avec les familles

Le centre de vacances est pour l'enfant ou l'adolescent, la découverte d'un ailleurs, une expérience enrichissante de vie en collectivité, qui va l'aider à grandir, en dehors du milieu familial. Il est important d'associer votre enfant au choix de ses vacances et de garder le contact avec lui pendant son séjour.

#### • Le téléphone

Vous pouvez téléphoner au centre pour parler au directeur. rice, à l'animateur. rice ou à votre enfant. Les horaires d'appels vous seront indiqués par le directeur.rice. Attention : les téléphones mobiles sont absolument déconseillés (perte, casse, vol...).

#### • Le courrier

N'hésitez pas à envoyer un courrier à votre enfant. Outre que cela fait toujours plaisir de recevoir du courrier, il pourra garder vos lettres et vos cartes postales. De son côté, il vous écrira une fois par semaine en moyenne. Pour cela il convient de fournir des enveloppes timbrées et libellées à votre adresse.

#### • Les visites des parents

Si vous souhaitez rendre visite à votre enfant, faites-en la demande au préalable à la direction Enfance-Loisirs. Vous signerez une décharge si vous souhaitez sortir du centre avec votre enfant.

#### • Des nouvelles

Tout au long des séjours de vacances, les animateurs. rices prennent des photos des activités et des temps forts. Ces photos sont consultables par les familles sur la plateforme sécurisée

Fammies. Pour s'y connecter, il suffit d'indiquer le mot de passe « famille ». [sejours-de-vacances-de-saint-denis.fammies.com](http://sejours-de-vacances-de-saint-denis.fammies.com)

### Voyage

Avant le séjour, vous recevrez un courrier qui vous précisera l'heure et le lieu du départ et du retour.

#### • Le départ

Les équipes d'animation assurent la prise en charge des enfants dès le départ. Un temps suffisant pour l'accueil des parents et des enfants est prévu entre l'heure de rendez-vous des familles et l'heure de départ. Merci d'être ponctuel.

#### • Le retour

Quel que soit l'âge de votre enfant, vous devez l'accueillir ou désigner une personne majeure munie d'une pièce d'identité, du coupon retour et de votre autorisation. Merci de respecter l'heure de rendez-vous et de faciliter le retour des enfants et des jeunes.

### Santé de votre enfant

#### • La fiche sanitaire

Toutes les informations indispensables au suivi médical de votre enfant, en particulier les vaccinations à jour, doivent être données à l'inscription et figurer sur la fiche sanitaire.

Vous devez également joindre une photocopie de votre attestation de la sécurité sociale ou de la CMU. Vous cocherez aussi sur la fiche sanitaire si vous autorisez ou non le droit à l'image pour votre enfant.

#### • Besoins spécifiques

Pour les enfants présentant des besoins

spécifiques (liés à une situation de handicap ou ayant un traitement médical par exemple), il est indispensable de le signaler à la direction Enfance loisirs au moment de votre demande. L'objectif est de prendre en compte ses besoins durant le séjour.

#### • Les régimes alimentaires particuliers

Sans prescription médicale (PAI), aucun régime particulier ne pourra être pris en compte.

#### • L'adjoint santé

Dans tous les centres de vacances, un.e adjoint.e « santé » veille aux soins à dispenser aux enfants. Cette personne est le lien privilégié entre le médecin sur place, la famille et l'enfant. N'hésitez pas à l'informer de tout élément que vous jugerez important pour la santé de votre enfant. Si un traitement médical doit être suivi, il ne pourra être appliqué qu'avec une ordonnance médicale en cours de validité. Cette ordonnance devra être confiée à l'adjoint.e « santé » au moment du départ.

### Argent de poche

Une somme modique suffira. Elle sera remise lors du départ au directeur.rice du séjour, dans une enveloppe indiquant le nom de l'enfant et le montant.

### Vêtements et objets

Sur tous les vêtements, le nom de l'enfant devra être inscrit avec un système résistant au lavage. Prévoyez des vêtements simples, pratiques et peu fragiles (voir liste des affaires à prévoir). Pour les pulls, préférez par exemple les synthétiques à la pure laine. Dans la mesure du possible,

vérifiez qu'aucun des vêtements ne déteigne. Nous vous conseillons un premier lavage des vêtements neufs avant le départ. Evitez les objets précieux ou fragiles tels que les appareils électroniques (appareil-photo, lecteurs en tous genres, téléphone mobile, consoles et autres jeux) ou les bijoux. L'assurance de la ville ne couvre pas les risques de vols, de dégradation ou de perte.

### Fiche inventaire

Il est conseillé de faire la valise et son inventaire avec votre enfant afin qu'il identifie au mieux ses affaires. Les vêtements portés par l'enfant le jour du départ sont à intégrer à la liste. Cette fiche est à coller à l'intérieur de la valise de l'enfant. La valise sera munie d'une étiquette au nom et prénom de l'enfant, ainsi que son adresse (collée sur la valise ou attachée à la poignée).

### À SAVOIR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participant.es, pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (voyage aller-retour de l'accompagnateur. rice, par exemple). En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.



# Liste des choses à prévoir

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Centre de vacances :

Période :

Liste	Recommandations		Dans la valise	À l'arrivée au centre	Au départ du centre	Observations éventuelles
	printemps	été				
Tee-shirts	4	6				
Slips ou culottes	4	6				
Pulls dont un col roulé ou une polaire	2	2				
Pyjama	2	2				
Pantalon / jogging	3	2				
Short	2	5				
Maillot de bain	1	1 ou 2				
Serviette de bain	1	1				
Paires de chaussettes	4	5				
Coupe-vent	1	1				
Manteau chaud avec capuche	0	0				
Paire de baskets	1	1				
Paire de chaussons	1	1				
Paire de bottes	1	1				
Chapeau ou casquette	1	1				
Bonnet, gants et tour de cou	0	0				
Sac pour le linge sale	1	1				
Trousse de toilette + crème solaire éventuellement	1	1				
Serviette et gant de toilette	1 + 1	1 + 1				
Papier à lettre + enveloppes timbrées	1 par semaine minimum	1 par semaine minimum				
Mouchoirs	1 paquet	1 paquet				

## FICHE INVENTAIRE À CONSERVER DANS LA VALISE